



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBORD
DU 10 JUILLET 2020 A 18H
SALLE DU HANGAR RUE DE LA CAVE
SEANCE SANS PUBLIC AVEC RETRANSMISSION EN DIRECT
SUR FACEBOOK MAIRIE AUBORD**

Présents :

Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Pierre-Philippe Carpentier, Sylvie Devassine, Isabelle Dos Reis, Mireille Gassier, Fabian Herrero, Josiane Julien, Lebois Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Tricou Sébastien, Françoise Turribio.

Procurations :

- Daniel Weyh donne procuration à Jean-Jacques Andrieu,
- Isabelle Pinon donne procuration à Sébastien Tricou
- Christian Carteyrade donne procuration à André Brundu
- Karine Noguera donne procuration à Didier Lebois
- Elodie Dolhadide Jansen donne procuration à Pierre Carpentier

Absent : Alain Courtois

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance :

A été désigné Didier Lebois

Approbation du procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité

I- ORDRE DU JOUR

Délibération n°D2020_038 : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales

Vu le décret n°2020-812 DU 29 JUIN 2020 portant convocations des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur, NOR/INTA/2015957 du 30 juin 2020,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2020-07-01-001 en date du 1^{ER} Juillet 2020 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner par l'ensemble des conseils municipaux du département, le vendredi 10 juillet 2020, en vue de l'élection des sénateurs le 27 septembre prochain,

Il convient de procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs.

L'arrêté préfectoral du 1^{ER} Juillet 2020 fixe à 5 délégués titulaires et 3 suppléants le nombre de délégués à désigner par le conseil municipal d'Aubord.

Les délégués et les suppléants sont élus simultanément sur une même liste composée alternativement d'un candidat de chaque sexe au scrutin secret, suivant le système de la représentation proportionnelle avec

application de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. L'ordre des titulaires et des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Le bureau électoral est présidé par le Maire et composé des deux membres du conseil municipal les plus âgés et des deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le secrétaire de séance du conseil municipal rédige le procès-verbal des opérations de vote.

La liste présentée est la suivante :

Nom de la liste : **Pour AUBORD**

Délégués titulaires : André Brundu, Isabelle Pinon, Jean-Jacques Andrieu, Françoise Turribio, Fabian Herrero.

Suppléants : Mireille Gassier, Didier Lebois, Josiane Julien

Elections des délégués et suppléants :

Nombre de conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 13

Nombre de votants : 12

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16

Nombre de suffrages recueillis pour la liste : 16

Nom des conseillers proclamés élus dans l'ordre de leur classement :

Délégués : **André Brundu, Isabelle Pinon, Jean-Jacques Andrieu, Françoise Turribio, Fabian Herrero.**

Suppléants : **Mireille Gassier, Didier Lebois, Josiane Julien**

Tous les délégués et suppléants acceptent la présente désignation.

Délibération n°D2020_039 : Rapport annuel du délégataire sur le service de collecte des eaux usées pour l'année 2019

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de services publics, qui dispose que chaque année avant le premier juin, le délégataire doit produire à l'autorité délégante un rapport complet,

Vu le rapport annuel 2019 du délégataire Suez,

Considérant que le rapport annuel comporte notamment les comptes de la délégation et le patrimoine et retrace la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public (contrat d'affermage), ainsi qu'une analyse de la qualité du service,

Considérant le rapport annuel du délégataire tenu à la disposition du public et des conseillers en Mairie,

Faisant état notamment de 876 abonnés en fin d'année

Un réseau de 14,1 km

15 désobstruction de réseaux et 11 de branchements en 2019

3 893 ml de réseau curé (soit 27.2% du linéaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE** de prendre acte du rapport annuel 2019 du délégataire pour la gestion du service délégué de l'assainissement collectif.

Voté à l'unanimité

Délibération n°D2020_040 : Désignation du correspondant de la commune auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard
--

Vu la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

Vu le décret n°78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement mentionnés au titre II de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ;

Vu le courrier en date du 10 juin 2020 de la Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard, Madame Maryse Giannaccini ;

Considérant que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages ;

Considérant que la loi a confié aux Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques ;

Considérant la proposition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard de désigner un correspondant du CAUE dont les attributions seront les suivantes :

1. Le correspondant communal sera amené, s'il le souhaite, à participer à l'assemblée consultative du CAUE, espace de rencontres et d'expression libre entre élus et représentants associatifs (4-5 réunions annuelles environ).

2. Le correspondant sera convié aux manifestations de sensibilisation du CAUE à l'intention des maîtres d'ouvrages publics, techniciens et professionnels de l'aménagement proposées dans l'objectif d'accroître le degré d'exigence qualitative en ce domaine (ateliers de territoire...)

3. Le correspondant sera invité aux actions culturelles du CAUE et destinataire d'une information en lien avec les problématiques actuelles d'aménagement, environnementales, de protection et de valorisation du patrimoine, et plus généralement concernant la transition écologique.

L'ensemble de ces actions conduites par le CAUE 30 a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences qui

permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir.

La durée du mandat est de trois ans.

En conséquence il vous est proposé de désigner :

M. Sébastien TRICOU, en qualité de correspondant du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard ;

Voté à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur Pierre Carpentier demande à André Brundu s'il est candidat à la Présidence de la Communauté de Commune de Petite Camargue. Monsieur André Brundu ne souhaite pas donner de réponse.

Séance levée à 18h20

André Brundu

Mireille Gassier

Sébastien Tricou

Kati Moulet

Isabelle Pinon : Donne procuration

Alain Courtois : Absent

Jean-Jacques Andrieu

Josiane Julien

Françoise Turribio

Karine Noguera : Donne procuration

Daniel Weyh : Donne procuration

Sylvie Devassine

Christian Carteyrade : Donne procuration

Isabelle Dos Reis

Didier Lebois

Pierre-Philippe Carpentier

Fabian Herrero

Elodie Dolhadille Jansen : Donne procuration

Jean-Pierre Matini